

Le 12 octobre 2016

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 12 octobre 2016 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 399	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 645	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 671	2	Claire Thiboutot Maire suppléante	Présente
St-Ferdinand	2 061	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	514	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 661	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 902	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	448	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation : Madame Claire Thiboutot, maire suppléante de la Paroisse de Plessisville, est assermentée et signe son serment d'office.

#### Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
  - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2016

Le 12 octobre 2016

- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Avis de motion – Prévisions budgétaires 2017
  - 6.2 Entente avec la Commission scolaire des Bois-Francs – Planfication et gestion des mesures d’urgence - Autorisation de signature
  - 6.3 Entente avec la Commission scolaire de l’Amiante - Planfication et gestion des mesures d’urgence - Autorisation de signature
  - 6.4 Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec – Autorisation de signature
  - 6.5 Développement social dans la MRC – Mandat au comité stratégique en développement social
  - 6.6 Demande d’aide financière au FDT – Projets structurants – Mise à niveau des remontées du Mont Apic
  - 6.7 Adjudication de contrat – Travaux de coupe de bois à Villeroy Est
  - 6.8 Adjudication de contrat – Travaux de transport de bois à Villeroy Est
  - 6.9 Adjudication de contrat – Travaux de coupe de bois à Villeroy Ouest
  - 6.10 Adjudication de contrat – Travaux de transport de bois à Villeroy Ouest
  - 6.11 Participation au projet pilote de traitement mécano biologique
  - 6.12 Adoption du rapport d’activité du FDT
  - 6.13 Nomination des chefs et des capitaines pour les districts du SSIRÉ
  - 6.14 Abolition de postes au SSIRÉ
  - 6.15 Promotion de pompiers
  - 6.16 Embauche d’un pompier
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Modification du Schéma d’aménagement et développement révisé de la MRC de L’Érable – Adoption du projet de règlement n° 347 et son document sur la nature des modifications
  - 7.2 Modification du Schéma d’aménagement et développement révisé de la MRC de L’Érable – Assemblée publique de consultation
  - 7.3 Réglementation d’urbanisme de la municipalité d’Inverness (Règl.n° 160-216)
  - 7.4 Réglementation d’urbanisme de la municipalité d’Inverness (Règl.n° 161-216)

Le 12 octobre 2016

- 7.5 Réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl.n° 162-216)
- 7.6 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lyster (Règl.n° 333)
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Agroop Centre-du-Québec – Demande de contribution financière
  - 9.2 Appui à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) – Moratoire concernant la réorganisation des services de biologie médicale
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour  
A.R.-10-16-13616

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour  
A.R.-10-16-13617

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Procès-verbal  
A.R.-10-16-13618

Il est proposé M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 14 septembre 2016 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :  
Avis de motion -

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Michel Berthiaume, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour

Le 12 octobre 2016

Prévisions budgétaires 2017 adoption un règlement concernant les prévisions budgétaires pour 2017. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Entente entre la CSBF et la MRC de L'Érable-Planification et gestion des mesures d'urgence A.R.-10-16-13619 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Bois-Francs, concernant la planification et la gestion des mesures d'urgence.

ADOPTÉ

Entente entre la CSA et la MRC de L'Érable-Planification et gestion des mesures d'urgence A.R.-10-16-13620 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Appalaches, concernant la planification et la gestion des mesures d'urgence.

ADOPTÉ

Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec – Autorisation de signature A.R.-10-16-13621 Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente avec Développement bioalimentaire Centre-du-Québec, confirmant une contribution de la MRC de 12 484 \$ par année pour les trois (3) prochaines années, via les fonds provenant du FDT - Projets structurants.

ADOPTÉ

Développement social dans la MRC – Mandat ATTENDU QUE la MRC de L'Érable contribue à l'entente en développement social dans le Centre-du-Québec avec Centraide afin que l'organisme puisse notamment venir en appui aux territoires des MRC;

Le 12 octobre 2016

au comité

stratégique en

développement

social

A.R.-10-16-13622

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la MRC de connaître les besoins, les enjeux et des priorités en matière de développement social à la fois pour alimenter les partenaires régionaux et à la fois pour guider l'action de la MRC dans le cadre de ses stratégies de développement;

ATTENDU QUE le Comité stratégique en développement social de la MRC est le lieu tout désigné pour coordonner cette réflexion stratégique ;

ATTENDU QU'il serait pertinent, dans le contexte de cette réflexion, que le comité stratégique en développement social, puisse aller à la rencontre des Tables de concertation qui siègent dans la MRC afin d'avoir un portrait représentatif des préoccupations du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable mandate le comité stratégique en développement social de la MRC afin que celui-ci coordonne un processus de réflexion stratégique avec la participation des tables de concertation dans le but de produire un portrait représentatif des enjeux, des besoins et des priorités en matière de développement social sur le territoire de la MRC;

QUE la MRC mandate également le représentant du Conseil au comité stratégique, M. Mario Fortin à participer aux travaux et à faire le lien entre le comité et la MRC;

QUE le conseiller de la MRC en développement culturel et rural soit désigné pour supporter cette démarche de réflexion ;

QUE le résultat de ses travaux de réflexion soit présenté au Conseil de la MRC.

ADOPTÉ

Le 12 octobre 2016

Demande d'aide financière au FDT – Projets structurants – Mise à niveau des remontées du Mont Apic  
A.R.-10-16-13623

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'aide financière au FDT - Projets structurants, au montant de 25 000 \$ pour le projet de mise à niveau des remontées mécaniques du Mont Apic.

ADOPTÉ

Adjudication de contrat – Travaux de coupe de bois à Villeroy Est  
A.R.-10-16-13624

ATTENDU la résolution n° A.R.-09-16-13582, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la soumission n° 2016-09-01 déposée par la compagnie Transport Martineau et fils inc. le 6 octobre 2016;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission n° 2016-09-01 faite par l'ingénieur forestier de la MRC, laquelle s'étant révélée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Transport Martineau et fils inc. le contrat de coupe de bois à effectuer en janvier, février et mars 2017 sur les terres intramunicipales de la MRC, au coût de 74 933 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Adjudication de contrat – Travaux de transport de bois à Villeroy Est  
A.R.-10-16-13625

ATTENDU la résolution n° A.R.-09-16-13582, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la soumission n° 2016-09-02 déposée par la compagnie Transport Martineau et fils inc., le 6 octobre 2016;

Le 12 octobre 2016

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission n° 2016-09-02 faite par l'ingénieur forestier de la MRC, laquelle s'étant révélée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Transport Martineau et fils inc., le contrat pour les travaux de transport de bois à effectuer à partir des terres publiques intramunicipales de la MRC, au coût de 42 312 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Adjudication de contrat – Travaux de coupe de bois à Villeroy Ouest  
A.R.-10-16-13626

ATTENDU la résolution n° A.R.-09-16-13582, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la soumission n° 2016-09-03 déposée par la compagnie Gosforest inc. le 6 octobre 2016;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission n° 2016-09-03 faite par l'ingénieur forestier de la MRC, laquelle s'étant révélée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Gosforest inc. le contrat de coupe de bois à effectuer en janvier, février et mars 2017 sur les terres intramunicipales de la MRC, au coût de 39 780 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Adjudication de contrat - Transport de bois à Villeroy Ouest  
A.R.-10-16-13627

ATTENDU la résolution n° A.R.-09-16-13582, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

Le 12 octobre 2016

ATTENDU la soumission n° 2016-09-04 déposée par la compagnie Goforest inc. le 6 octobre 2016;

ATTENDU l'analyse de la conformité de la soumission n° 2016-09-04 faite par l'ingénieur forestier de la MRC, laquelle s'étant révélée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Gosforest inc., le contrat pour les travaux de transport de bois à effectuer à partir des terres publiques intramunicipales de la MRC, au coût de 22 805 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Participation au  
projet pilote  
de traitement  
mécano  
biologique  
A.R.-10-16-13628

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles oblige la MRC à trouver une façon pour récupérer la matière organique d'ici 2020;

ATTENDU les démarches entreprises auprès du CRIQ pour un projet pilote de traitement mécano biologique des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le tri mécano biologique permettrait d'obtenir un taux de récupération des matières organiques plus élevé qu'avec une collecte par bac brun;

ATTENDU QUE si cette technologie fonctionne la mise en place d'une collecte de bacs bruns et l'achat de plusieurs milliers de bacs ne seraient plus nécessaire;

ATTENDU QUE le montant de la redistribution des redevances pour une année est amplement suffisant pour couvrir les frais de ce projet pilote;

ATTENDU QUE la MRC pourrait aussi obtenir des subventions pour ce projet;

ATTENDU QUE le projet pilote se ferait avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska, qui est située près de notre territoire;

ATTENDU QUE d'autres MRC pourraient devenir partenaires;

Le 12 octobre 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC est d'avis qu'il est dans l'intérêt des municipalités de participer à ce projet pilote et recommande donc aux municipalités de contribuer financièrement au projet, conditionnellement à :

QUE la Régie de gestion intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour, Nicolet-Yamaska et au minimum une autre MRC participe au projet pilote;

QU'un budget de 130 000 \$ plus taxes, avec un potentiel de subvention de 50 % du Fonds Vert Municipal et un ou deux partenaires additionnels, soit consacré à ce projet;

QUE ce montant soit reparti par la MRC au prorata de la richesse foncière uniformisée.

ADOPTÉ

Adoption  
du rapport  
d'activité  
du FDT

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité relié au Fonds de développement des territoires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 pour le territoire de la MRC de L'Érable.

A.R.-10-16-13629

QUE cette résolution soit transmise avec le rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Nomination  
des chefs et  
des capitaines  
pour les districts  
du SSIRÉ

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer, pour chacun des districts du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), et ce, à compter du 12 novembre prochain, les chefs et capitaines ci-dessous :

A.R.-10-16-13630

District N<sup>o</sup> 1 : M. Yves Provencher, chef  
M. Jocelyn Pilote, capitaine

District N<sup>o</sup> 2 : M. Normand Labrie, chef  
M. Martin René, capitaine

District N<sup>o</sup> 3 : M. Constant Roberge, chef

Le 12 octobre 2016

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Abolition de  
postes au  
SSIRÉ

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'abolir, au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), et ce à compter du 12 novembre 2016, les postes suivants :

A.R.-10-16-13631

Capitaine de la caserne 13 :	Constant Roberge
Capitaine de la caserne 45 :	Yves Provencher
Capitaine de la caserne 58 :	(poste vacant)
Capitaine de la caserne 65 :	(poste vacant)
Capitaine de la caserne 72 :	Normand Labrie
Capitaine de la caserne 80 :	(poste vacant)
Capitaine de la caserne 85 :	Jocelyn Pilote

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion de  
pompiers

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants, qui passeront d'apprenti-pompier III à pompier 1, et ce, rétroactivement au 27 août 2016, savoir :

A.R.-10-16-13632

M. Alexandre Blondeau	caserne 13
M. Mathieu Blondeau	caserne 13
M. Sébastien Dubois	caserne 13
M. Sébastien Émond	caserne 13
M. Keven Ouellet	caserne 13
M. Alexandre Bilodeau	caserne 58
M. Jean-Philippe Bilodeau	caserne 58
M. François Blanchette	caserne 72
M. Danny Giguère	caserne 72
M. Marc-Antoine Gosselin	caserne 72

Le 12 octobre 2016

M. Maxime Gosselin                      caserne 72

M. Normand Labrie                      caserne 72

M. Yan Plante                              caserne 72

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Embauche                                      Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à  
d'un pompier                                  l'unanimité de procéder à l'embauche de Monsieur Marc-André Deneaut, à titre  
A.R.-10-16-13633                              d'apprenti-pompier 1, pour la caserne 45.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :                                  ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable peut modifier son schéma  
Modification                                      d'aménagement et de développement révisé tel que le prévoit les articles 47 et suivants  
du SADR    de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

de la MRC

de L'Érable -

Adoption du

projet de

règlement

n° 347 et son

document sur

la nature des

modifications

A.R.-10-16-13634

ATTENDU QUE la modification du schéma débute par l'adoption d'un projet de règlement, tel que stipulé à l'article 48 de ladite Loi ;

ATTENDU QUE simultanément à l'adoption du projet de règlement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme afin d'assurer la concordance, tel qu'il est stipulé à l'article 53.11.4 de la même Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de règlement numéro 347 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ET son document sur la nature des modifications, documents soumis au conseil par M. Carl Plante, aménagiste à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Le 12 octobre 2016

Modification du SADR de la MRC de L'Érable -

ATTENDU l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui stipule qu'une municipalité régionale de comté doit tenir une assemblée publique sur son territoire suivant l'adoption d'un projet de règlement relatif à la modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Assemblée

publique de

consultation

A.R.-10-16-13635

ATTENDU QUE l'article 53.2 de la même Loi prévoit que le conseil indique la municipalité et fixe la date, l'heure et le lieu où et quand se tiendra l'assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée publique sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable;

QUE cette assemblée publique ait lieu le mercredi 23 novembre 2016, à 13 h 30, au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard, à Plessisville.

ADOPTÉ

Réglementation

d'urbanisme de

la municipalité

d'Inverness

A.R.-10-16-13636

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté à sa séance régulière du 3 octobre 2016 le règlement no 160-2016 modifiant le règlement de zonage no 75 de l'ex municipalité du canton d'Inverness, le tout conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise plus spécifiquement à permettre l'usage « résidence de tourisme » seulement s'il demeure occasionnel et secondaire par rapport à l'usage principal de nature résidentielle, le tout seulement dans une petite zone de la municipalité (17 A / Sb, soit celle abritant Rectory Hill, le cimetière et l'ancienne chapelle St.Stephen, rang 11);

ATTENDU QUE techniquement la municipalité modifie la grille des spécifications (no 1) dudit règlement de zonage, dans la colonne de la zone 17 A / Sb afin d'ajouter une « Note 10 » dont la référence en marge stipule la possibilité du nouvel usage ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement eu égard au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)* ;

Le 12 octobre 2016

ATTENDU QUE la MRC prend en compte dans son analyse la recommandation de M. Carl Plante responsable de l'aménagement de la MRC, et que de l'avis de ce dernier le règlement est conforme au contenu du SADR, et que parmi les éléments retenus, M. Plante souligne le principal aspect suivant :

- La zone visée est à la limite des affectations agricole viable et extensive appalachienne du SADR de la MRC de L'Érable, et le type d'usage souhaité est possible dans les deux affectations et est spécifiquement prévu tel que libellé de la manière suivante : « Les gîtes touristiques et les maisons de touristes sont possibles » (tableau 5-6, page 5-70) ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil après analyse jugent qu'ils doivent déclarer conforme le règlement soumis par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 160-2016 de la municipalité d'Inverness modifiant le règlement de zonage 75 de l'ex municipalité du Canton d'Inverness soit déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
d'Inverness  
A.R.-10-16-13637

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté à sa séance régulière du 3 octobre 2016 le règlement no 161-2016 modifiant le règlement de zonage no 122 de l'ex municipalité du village d'Inverness, le tout conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise plus spécifiquement à permettre et encadrer sous plusieurs conditions la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain de la

Le 12 octobre 2016

municipalité et que parmi les mesures d'encadrement on note un maximum de 5 poules, l'interdiction des coqs, un poulailler obligatoire et l'emplacement dans la cour arrière dudit poulailler ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement eu égard au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)* ;

ATTENDU QUE la MRC prend en compte dans son analyse la recommandation de M. Carl Plante responsable de l'aménagement de la MRC, et que de l'avis de ce dernier le règlement est conforme au contenu du SADR, et que parmi les éléments retenus, M. Plante souligne le principal aspect suivant :

- L'usage souhaité est permis dans l'affectation urbaine seulement s'il s'agit de petits projets dont la cohabitation doit être assurée, ce qui est le cas en l'espèce avec les diverses mesures mise de l'avant (tableau 5-15, page 5-93) ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil après analyse jugent qu'ils doivent déclarer conforme le règlement soumis par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 161-2016 de la municipalité d'Inverness modifiant le règlement de zonage 122 de l'ex municipalité du village d'Inverness soit déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté à sa séance régulière du 3 octobre 2016 le règlement no 162-2016 modifiant le règlement de zonage no 122 de l'ex

Le 12 octobre 2016

la municipalité d'Inverness A.R.-10-16-13638 municipalité du village d'Inverness ainsi que le règlement no 75 de l'ex municipalité du canton d'Inverness, le tout conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise plus spécifiquement à établir des possibilités d'amendes et emprisonnements en cas d'infraction au règlement de zonage, le tout conformément aux pouvoirs légaux offerts aux municipalités (300 à 500 \$ / emprisonnement potentiel d'un mois) ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement face au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable* (SADR) puisque de manière spécifique le contenu de ce règlement ne figure pas parmi les types de règlement qui sont soustraits de l'examen de la conformité eu égard au contenu dudit SADR ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être déclaré conforme puisque le SADR de la MRC ne traite pas et n'impose pas de limites quant aux amendes et autres sanctions en cas d'infraction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 162-2016 de la municipalité d'Inverness modifiant le règlement de zonage 122 de l'ex municipalité du village d'Inverness et le règlement no 75 de l'ex municipalité du canton d'Inverness soit déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation d'urbanisme de 2016 le « règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage no 124 et le

Le 12 octobre 2016

la municipalité règlement no 261 afin d'agrandir la zone 49 A à même la zone 9 A », le tout  
de Lyster conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués dans la Loi sur l'aménagement et  
A.R.-10-16-13639 l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit se prononcer quant à la conformité de ce règlement eu égard au contenu de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)* ;

ATTENDU QUE la MRC prend en compte dans son analyse la recommandation de M. Carl Plante responsable de l'aménagement de la MRC, et que de l'avis de ce dernier le règlement est conforme au contenu du SADR, et que parmi les éléments retenus, M. Plante souligne le principal aspect suivant :

- L'agrandissement proposé vise à calquer intégralement la limite d'un îlot déstructuré délimité et reconnu, et que ces limites n'ont pas d'impact sur l'agriculture et les activités agricoles sur place et tout autour puisqu'elles ne génèrent pas de contraintes additionnelles mais visent plutôt à reconnaître puis éventuellement permettre le comblement de l'espace vacant qui subsiste, lequel est par ailleurs situé dans des sols de piètre qualité (humides) ;
- Que le schéma (SADR) prévoit reconnaître les îlots déstructurés (section 3 du SADR, chapitre sur l'espace agricole et la forêt) en s'assurant d'empêcher leur expansion, et le présent cas répond à ces exigences ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil après analyse jugent qu'ils doivent déclarer conforme le règlement soumis par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 333 de la municipalité de Lyster modifiant le « règlement de zonage numéro 124 et le règlement numéro 261 afin d'agrandir la zone 49 A à même la zone 9 A » soit déclaré conforme au contenu général, aux orientations et objectifs ainsi qu'au document complémentaire du SADR de la MRC de L'Érable ;

Le 12 octobre 2016

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
Rapport des déboursés  
A.R.-10-16-13640

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16679	La Capitale (assurance collective août, septembre)	25 627,99
16680	Société Mutuelle de Prévention (gestion de juillet à déc. et ajustement)	5 112,02
16681	GROBEC (journée information)	50,00
16682	Rick Lavergne (accueil congressiste)	500,00
16686	AGROOP Centre-du-Québec (participation financière)	1 000,00
16687	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 483,05
16688	Laurence Gagnon (location site plants reboisement)	100,00
16689	L'Invernois (repas midi conférence)	394,82
16690	L'Immobilière (gestion du rôle)	3 909,15
16691	Roulez Électrique inc. (borne électrique)	1 526,87
16692	Brisson Paysagiste inc. (aménagement paysager, support à vélo)	25 074,46
16693	Boisverco (dessus de table)	2 414,48
16695	Mouvement Québécois de la Qualité (salon MPA)	333,43
16696	AARQ (colloque)	488,64
16697	Studio Plessis (copie, lecteur carte)	160,95
16699	Manoir du Lac William (repas lac à L'épaule)	641,30
16700	SBK Télécom (service mensuel)	2 950,10
16702	Liliane Gagnon (entretien août MRC et Carrefour)	2 972,56
16703	Madame Annie Vigneault (remboursement visite éoliennes)	27,60
16704	M. Sébastien Gosselin (remboursement visite éoliennes)	41,40
16705	Madame Aliette Lamontagne (remboursement visite éoliennes)	41,40
16706	Madame Louise Fortier (remboursement visite éoliennes)	101,20
16707	M. René Ducharme (remboursement visite éoliennes)	27,60
16708	M. André Ducharme (remboursement visite éoliennes)	27,60
16709	M. Gilles Côté (remboursement visite éoliennes)	27,60
16710	Madame Huguette Dargy (remboursement visite éoliennes)	27,60
16711	Programme Réno-Région 0003	12 000,00
16712	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 256,00
16713	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 187,00
16714	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 435,00
16715	Studio KS (activité ville 2016)	919,80
16716	Xgestion inc. (hébergement site web parc)	490,08
16717	Femmessor Québec (formation)	206,96

**10440**

Le 12 octobre 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
16718	Cameron Ressources Humaines inc. (formation)	1 241,73
16722	Coop IGA (divers)	68,85
16723	Tôle Vigneault (moulures)	63,01
16725	Imprimerie Fillion enr. (pub gélatos, pub Journée forestière, affiche expo.)	2 044,26
16726	Vertisoft (service technique, portable, ordinateur, mise à jour serveur, unité stockage)	16 581,68
16727	annulé	-
16728	Vivaco Groupe Coopératif (divers, rubans à mesurer)	401,41
16729	Médias Transcontinental (pub.transport, prog. estivale)	4 558,66
16730	Autobus Bourassa (entente)	15 655,75
16731	BuroPro inc. (four. de bureau)	1 337,69
16732	Financière Banque Nationale (intérêt règlement 308)	1 228,00
16733	JGuillaume Desjardins (formation site journée forestière)	80,48
16734	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	6 563,16
16735	Bourgeois Graph-lcc inc. (support technique)	38,32
16736	Excavation Bois-Francis inc. (travaux cours d'eau)	2 705,94
16737	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (travaux cours d'eau)	5 847,91
16739	Sitech QM Limitée (support pour laser)	28,74
16741	Seao-Constructo (addenda appel offres mat. rés.)	10,00
16742	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 281,00
16743	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 784,00
16744	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 734,00
16746	L'Immobilière (gestion du rôle, demande de révision)	13 332,95
16747	La Terre de Chez-nous (publicité Journée forestière)	574,88
16749	Auger B.C. Sécurité (inspection système alarme)	701,35
16750	La Balade Gourmande (commandite et contribution financière)	6 000,00
16751	Intelegia (service technique)	1 701,63
16752	Loisir Sport Centre-du-québec (parc-o-mètre)	558,78
16753	Vimetri Production (tournage extérieur pour Journée forestière)	229,95
16754	CCIBFE (adhésion, cotisation)	432,91
16757	Soudure Ste-Croix enr. (atelier Journée forestière)	327,68
16758	M. Daniel Baker (atelier Journée forestière)	434,61
16760	Casse Croute Chez JoJo (repas conseil septembre)	240,00
16761	Bernard Gosselin (trappage castors)	162,00
16762	La Capitale (assurance collective octobre)	13 211,97
16763	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 483,05
16764	Ville de Plessisville (location Carrefour oct-nov-déc)	6 249,99
16765	Mun. Notre-Dame-de-Lourdes (pacte rural)	4 987,55
16766	Bureau de conférencier orizon (dépôt formation)	2 960,61
16767	Complexe Sacré-Cœur (dépôt location salle)	459,90
16768	Socan (droit et licence)	695,60
16769	Donald Poulin (atelier Journée forestière)	453,11
16770	M. Gilles Lévesque (show coupeur de bois Journée forestière)	<u>1 050,00</u>
Total :		<u>222 059,77</u>

**10441**

Le 12 octobre 2016

Nos de chèques   Descriptions   Sommes versées

Salaires

Nos de talons   Descriptions   Sommes versées

540510-540566   Paies semaine du 4 au 10 sept. 2016   33 224,56  
540636-540775   Paies semaine du 11 sept. au 1er oct. 2016   105 232,05

Total :   138 456,61 \$

Transactions  
pré-autorisées   Descriptions   Sommes versées  
et via internet

GWW-09-01   Gouv. prov. (DAS)   54 053,04  
GWW-09-02   Gouv. féd. (DAS)   1 822,27  
GWW-09-03   Gouv. féd. (DAS)   19 380,25  
VAP-09-01   Remboursement prêt PR1   2 172,75  
VAP-09-02   Remboursement prêt PR4   76 926,92  
RA-09-01   RREMQ   20 852,51  
PWW-09-01   Visa Desjardins - DG   471,74  
PWW-09-02   Visa Desjardins - Préfet   103,65  
PWW-09-03   Visa Desjardins - général   4,00  
PWW-09-04   Visa Desjardins - DGA   177,03  
PWW-09-05   CARRA   128,43  
PWW-09-06   Pages Jaunes   8,74  
PWW-09-07   Hydro MRC   1 316,15  
PWW-09-08   Hydro carrefour - cuisine   100,05  
PWW-09-09   Hydro carrefour   1 428,02  
PWW-09-10   Bell Mobilité -cellulaire   632,89  
PWW-09-11   Bell - télécopieur   90,07  
PWW-09-12   Bell - ligne 800   17,43

Total :   179 685,94 \$

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Nos de chèques   Noms des fournisseurs   Sommes versées

**Total**   -

Transactions  
pré-autorisées   Descriptions   Sommes versées  
et via internet

**Total**   -

**Fonds local de solidarité (FLS)**

Nos de chèques   Noms des fournisseurs   Sommes versées

**Total**   -

Le 12 octobre 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-09-01	Intérêt FTQ	7 103,83
DT-10-01	Remboursement capital FTQ	<u>180 000,00</u>
	<b>Total</b>	<b><u>187 103,83</u></b>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-10-16-13641

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
16683	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
16684	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
16685	M. Denis Langlois (location site)	150,00
16694	ENPQ (examen)	5 400,00
16698	Aréo-Feu (bunker)	2 471,96
16701	Garage Moderne G.T. inc. (réparation)	1 905,75
16719	Info Page (téléavertisseur, fréquence numérique)	804,44
16720	Groupe CLR (système de communication)	896,81
16721	Accessoires d'auto Illimités (divers)	325,16
16722	Coop IGA (divers)	42,29
16724	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	172,89
16725	Imprimerie Fillion enr (lanières)	1 628,05
16728	Vivavo Groupe Coopératif (divers)	834,30
16738	Régie Intermunicipale Incendie (radio et accessoires)	2 300,00
16740	Flash Formation inc. (acompte formation)	459,90
16745	SIH Harvey (adapteurs)	494,39
16748	Dubois & Frères Itée (commutateur)	88,89
16755	Collège Montmorency (formation)	309,00
16756	Wurth Canada Limited (produits nettoyage)	1 279,49
16759	Centre d'extincteur SL (recharge)	<u>313,24</u>
Total :		<u>20 176,56 \$</u>

Le 12 octobre 2016

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
540567-540635	Paies août 2016	<u>18 535,18</u>
<b>Total :</b>		<u>18 535,18 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,25
PWW-09-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,25
PWW-09-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,25
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,51
PWW-09-05	Shell	382,47
PWW-09-06	Bell Mobilité -cellulaire	144,75
PWW-09-07	Esso	134,07
PWW-09-08	Sonic	<u>1 075,19</u>
<b>Total :</b>		<u>2 069,74 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 7 septembre 2016, une correspondance signée par Madame Céline Girard, directrice régionale par intérim au MAMOT, avec laquelle elle nous transmet un chèque au montant de 54 500,66 \$, lequel représente la portion du produit de la liquidation de la CRÉCQ. *Cette correspondance est classée.*

En date du 9 septembre 2016, une correspondance signée par M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, informant la MRC qu'une somme de 50 000 \$ lui sera versée dans le cadre du PADP. *Cette correspondance est classée.*

En date du 29 septembre 2016, une correspondance signée par M. Sylvain Rheault, secrétaire de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, invitant la MRC à assister à son assemblée générale annuelle qui aura lieu jeudi le 27 octobre prochain, au Club de golf de Gentilly. *Cette correspondance est classée.*

Le 12 octobre 2016

En date du 29 septembre 2016, une correspondance signée par M. Marc Croteau, sous-ministre au MAMOT, informant la MRC qu'un document intitulé « Pour une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissement de terrain dans les dépôts meubles » a été adopté le 22 juin dernier, et qu'il est disponible sur le site Web du MAMOT à l'adresse suivante : [www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire](http://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire) . Cette correspondance est classée.

En date du 3 octobre 2016, une correspondance de Madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, demandant de nommer deux personnes aptes à occuper un poste au conseil d'administration du Cégep de Victoriaville. Cette correspondance est classée.

En date du 5 octobre, une correspondance de Madame Catherine Drolet, directrice de Agroop Centre-du-Québec, demandant à M. Labrecque d'être co-président d'honneur avec M. Fréchette de la MRC d'Arthabaka, ainsi qu'une contribution financière de 750 \$ pour la mise sur pied d'un Carnet petits plaisirs Érable Arthabaka dans lequel des rabais seront disponibles pour le Marché de Noël et par la suite chez les marchands participants. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Agroop Centre-  
du-Québec -  
Demande de  
contribution  
financière

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de contribution financière de 750 \$ d'Agroop Centre-du-Québec pour la mise sur pied du projet de Carnet de rabais petits plaisirs Érable Arthabaska;

A.R.-10-16-13642

QUE cette contribution soit prise dans les fonds de Développement économique – Budget frais publicitaires et information.

ADOPTÉ

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) demande un appui dans ses démarches pour l'obtention d'un moratoire concernant la réorganisation des services de biologie médicale. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Le 12 octobre 2016

Appui à l'APTS - ATTENDU les démarches entreprises par la MRC visant le maintien des services  
Moratoire de santé sur le territoire au cours des dernières années;

concernant la

réorganisation

des services

de biologie

médicale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyée et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC appui l'APTS dans ses démarches visant l'obtention d'un moratoire concernant la réorganisation des services de biologie médicale.

A.R.-10-16-13643

ADOPTÉ

Période de

question

Aucune question.

Levée de

la séance

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-10-16-13644

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier